Les transports en commun

Un **transport scolaire** est assuré depuis le rond-point de l'entrée de la Résidence vers le Groupe scolaire St-Lubin et le collège Pierre de Coubertin.

Les bus ne sont pas réservés aux seuls collégiens et peuvent aussi être empruntés par toute personne munie d'un titre de transport.
De plus amples informations sont disponibles sur le site de la SAVAC (https://www.savac-transports.fr/lignes-regulieres/vos-horaires).

Un **transport à la demande**, exclusivement sur réservation, est aussi disponible du lundi au vendredi de 9h à 18h. Vous trouverez toutes informations utiles sur le site TAD (https://tad.idfmobilites.fr/wp-content/uploads/2021/05/Vall%C3%A9e-de-Chevreuse-offre_20210503.pdf).

Une boîte aux lettres de la Poste
Tout près du rond-point de l'entrée, nous avons la chance d'avoir une boîte aux lettres. N'hésitez pas à vous en servir !

Le pot d'arrivée

Afin de simplifier votre arrivée au sein de la Résidence et rendre votre intégration la plus agréable possible, nous ne saurions vous conseiller d'organiser (une fois confortablement installé) un «pot d'arrivée» en invitant vos voisins les plus proches.
Celui-ci vous permettra de très vite connaître vos voisins et d'instaurer dès le départ ce climat qui fait aujourd'hui le charme de notre Résidence.

Courriel et Site Internet

Canal privilégié pour recevoir l'ensemble des actualités de la résidence, nous vous suggérons de vous inscrire auprès de de notre adresse courriel :
leshautsdechevreuse@gmail.com

Nous disposons aussi d'un site internet :
http://leshautsdechevreuse.fr

Vous pourrez y découvrir l'histoire du lieu, consulter les plans des différents modèles de consulter les plans des différents modèles de maison, lire les compte rendus de de maison, lire les compte rendus de l'association…

Services

Le comité de l'ASLHDC vous propose aussi d'autres services comme :

- la diffusion hebdomadaire de **petites annonces** le mercredi
- l'organisation de **groupages d'achat** annuels à tarifs négociés :

- pour le **bois de chauffage** en juin
- pour le **ramonage** en octobre.
- pour l'**échenillage** au printemps

BIENVENUE DANS LES HAUTS DE CHEVREUSE !

Les HAUTS de CHEVREUSE



LIVRET D'ACCUEIL

Bonjour et **bienvenue** dans la Résidence des «Hauts de Chevreuse» !

Afin de vous aider dans votre installation au sein de la Résidence, nous vous proposons ce livret d'accueil qui a pour objectif de vous fournir les premiers éléments vous permettant de vous intégrer rapidement et efficacement. Nous restons, bien entendu, à votre entière disposition si vous nécessitez de plus amples renseignements.

Au plaisir de vous rencontrer,

Le Comité
de l'ASLDHC

Octobre 2026

ASL Hauts de Chevreuse

Collecte des déchets

4 types de déchets sont ramassés au sein de la Résidence :

- les ordures ménagères dans la poubelle bordeaux (lundi)
- les biodéchets dans la poubelle marron (mercredi)
- les végétaux dans la poubelle verte (jeudi)
- les déchets en carton, plastique, métal... dans la poubelle jaune (vendredi)
- les encombrants (service à la demande en appelant le SIOM au 01 83 63 50 03)

Le verre n'est pas ramassé mais à jeter dans les différents points de collecte dont celui à proximité du parc de St-Lubin.

Nous avons également accès à deux déchetteries :

Déchèterie-Ressourcerie de Saclay

La déchèterie est ouverte du lundi au samedi de 9h à 17h45 et le dimanche / jour férié de 9h00 à 12h45.

Déchèterie-Ressourcerie de Villejust

La déchèterie est ouverte en semaine de 9h à 12h puis de 13h à 17h20, le samedi de 9h à 17h20 et le dimanche de 9h00 à 12h35.

Pour y accéder, il faut impérativement s'inscrire au préalable :
https://www.siom.fr/mon-badge/

5 passages par mois dans la limite d'un passage par jour (forfait global pour les 2 déchèteries) sont autorisés.

Une harmonie à conserver

Les travaux d'embellissement ou tout changement sur une façade et/ou un pignon jouxtant une voie, doivent faire l'objet d'une demande auprès du Comité de l'ASLHDC pour validation de la conformité de votre projet. Toiture, murs, fenêtres, volets, portes d'entrée et de garage, menuiseries, conduit de cheminée, cabane de jardin… sont concernés par cette procédure.
Et comme vous le savez peut-être, il est obligatoire de déposer soit une déclaration préalable, soit une demande de permis de construire, pour toute action qui touche à l'aspect extérieur de la maison.

Respect du voisinage

L'un des points forts de notre Résidence est l'harmonie et la tranquillité qui y règnent. Ce privilège est avant tout une prise de conscience. Le respect des règles suivantes concourt assurément à pérenniser le confort de tous.

Les nuisances sonores sont tolérées :

- en semaine : 8h30 - 12h
  puis 14h30 - 19h
- le samedi : 10h - 12h
  puis 15h - 18h30
- le dimanche & jours fériés : 10h-12h

Les Poubelles, sacs et encombrants doivent être déposés sur les trottoirs la veille du ramassage après 18h. Les poubelles doivent être rangées à l'abri des regards.

Pas encore de radars !

Contre la vitesse parfois excessive des véhicules au sein de la Résidence, plusieurs ralentisseurs ont été mis en place. Nous rappelons que la vitesse maximale dans la Résidence est de 30km/h.



Aide au stationnement

La Résidence ne disposant pas de parking, il convient à chaque riverain de gérer au mieux son espace sans nuire à la qualité du voisinage. Pour cela, il est fortement demandé aux résidents de stationner leurs véhicules dans leur garage ou leur entrée de garage et d'éviter les voies de circulation. Bien entendu, une exception est faite lorsque des visiteurs sont attendus. Dans ce cas, les règles classiques de courtoisie entre voisins auront les meilleurs résultats.